

31 janvier 2019

CIRCULAIRE CTOI 2019-04

Madame/Monsieur,

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE POUR LA SCIENCE DE LA CTOI - POUR EXAMEN ET COMMENTAIRES

En 2012, la Commission a adopté la Recommandation 12/15 *Sur les meilleures données scientifiques disponibles*. Le 2^{ème} point de cette Recommandation demandait à la CTOI de préserver et promouvoir l'indépendance et l'excellence professionnelles du Comité scientifique et de ses groupes de travail, et l'adéquation de leurs travaux avec les besoins en informations de la Commission en proposant un plan stratégique pour le Comité scientifique et ses groupes de travail, pour adoption par la Commission. Ce plan stratégique sera utilisé pour guider les travaux du Comité scientifique et de ses groupes de travail, afin d'aider la Commission à remplir son mandat.

Un projet de Plan stratégique pour la science de la CTOI 2020-2024 a été présenté au Comité scientifique de la CTOI en 2018 (CS21). Le CS a convenu que ce plan devrait également être diffusé aux Membres de la CTOI à des fins de commentaires au début de l'année 2019. Par la suite, les commentaires seront compilés et une avant-dernière version du plan sera présentée à la Commission à des fins d'adoption (*cf.* paragraphe 247 du Rapport IOTC-2018-SC21).

Afin d'atteindre cet objectif, j'invite tous les Membres à examiner le projet de Plan stratégique pour la science ([cliquer ici](#)) et à soumettre tout commentaire au Secrétariat de la CTOI (IOTC-secretariat@fao.org) avant le 15 avril 2019.

N'hésitez pas à me contacter (hmurua@azti.es) pour toute question relative à cette question.

Cordialement



Hilario Murua
Président du Comité Scientifique

Attachement:

- Aucune

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales.** **Président de la CTOI.** Copie : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.